



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 23 mai 2022 de 20h00 à 23h26
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	J. Marquis	x		
Vice-Présidente	M. de Terwangne	x		
Secrétaire	X. Henauer	x		
Conseillers municipaux	J. Brünisholz	x		
	M. Cela	x		
	A. Chaudieu	x		
	G. Chappatte		x	
	S. Conus	x		
	J. Diaz	x		
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		
	R. Lima	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	P. Schenker	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler		x	
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	J. Tchamkerten	x		
Vice-Maire	O. Enhas	x		
Conseiller administratif	C. Lambert	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2022
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Délibérations
 - a. Comptes 2021 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance
 - b. Comptes 2021 de la Fondation de Bon-Séjour de la Ville de Versoix
 - c. Comptes 2021 de la Ville de Versoix
 - d. Préavis communal relatif au projet de plan localisé de quartier valant plan de site no 30064 (Ilet Jean-Querret)
 - e. Modification du règlement du Conseil municipal (membres du Conseil municipal suppléants)
6. Motions
 - a. M 5-A Rapport du Conseil administratif concernant la motion « Pour une enquête externe, complète et indépendante »
7. Résolutions
8. Questions
9. Pétitions
10. Désignation d'un membre du conseil de Fondation communale de Versoix pour la petite enfance représentant le groupe socialiste
11. Hommage à MM. Pierre Schenker et Gilles Chappatte, membres du Conseil municipal démissionnaires
12. Election du Bureau du Conseil municipal 2022-2023 et bilan de l'année écoulée
13. Communications du Conseil administratif
14. Communications des membres du Conseil municipal
15. Divers

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation, que les participants à la séance et le public écoutent debout.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, aux membres de l'administration, à la procès-verbaliste ainsi qu'au public et aux représentants de la presse.

MM. Chappatte et Sidler sont excusés.

Mme Chaudieu arrive à 20h07.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé.

3. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Les modifications suivantes sont apportées au PV de la séance du 11 avril 2022 :

- Page 2, point 3, 1^{er} § : « De plus cela représente un moyen pour augmenter notre ~~économie~~ **autonomie** énergétique et ... »
- Page 7, 1^{er} §, correction : « Finalement, Mme ~~Tchmakerten~~ **Tchamkerten** ... »
- Page 8, 1^{er} § : « ... bénéfice totalement inattendu de ~~CHF 2'287'000.-~~ **CHF 2'887'000.-**, proche du résultat de 2018 ... »
- Page 17, point 13.b. : l'intervention de M. Conus est à déplacer en page 10, alinéa c.
- Page 14, point 9.m. : M. Lima demande un ajout à ses propos afin d'expliquer le contexte dans lequel s'insère sa question en lien avec la procédure d'enquête liée aux institutions.

Vote : Muni des modifications mentionnées ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022 est accepté par 21 oui, aucun non et 2 abstentions d'usage avec remerciements chaleureux à son auteure (23 votants).

M. Riat s'étonne que certains Conseillers municipaux, absents lors de la séance du 11 avril 2022, aient levé la main pour approuver le procès-verbal.

Après avoir attiré l'attention des membres du Conseil municipal sur ce point et constaté que les votes étaient maintenus, le Président en prend acte, indique qu'il ne peut forcer qui que ce soit à voter dans un sens ou dans l'autre et qu'il est de la responsabilité des membres de ce Conseil de savoir s'ils étaient présents ou non à une séance.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

4.a. Par courriers des 16 et 21 avril 2022, respectivement, MM. Gilles Chappatte et Pierre Schenker ont informé le Président de leur démission de leur mandat de membre du Conseil municipal avec effet au 31 mai 2022. Il en est pris acte.

Un hommage leur sera rendu au point 11 du présent ordre du jour.

4.b. Le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Michel Cela de son mandat de membre du Conseil municipal avec effet au 30 juin 2022. Il en est pris acte.

Un hommage lui sera rendu lors de la prochaine séance.

Le Président donne lecture des lettres de démission de MM. Michel Cela et Gilles Chappatte, à leur demande.

4.c. Le Président se réjouit de la reprise des sorties du Conseil municipal avec celle du samedi 21 mai 2022 en Valais. Il adresse ses remerciements aux participants.

Quelques photos de cette sortie, accessibles en ligne par l'intermédiaire d'un lien transmis aux membres du Conseil municipal, sont projetées sur grand écran. Les participants à cette sortie ont également la possibilité de partager leurs photos en utilisant le même lien actif une trentaine de jours.

M. Tamone tient à adresser ses remerciements au Président du Conseil municipal ainsi qu'à Mme Possa, secrétaire générale adjointe, pour la parfaite organisation de cette magnifique sortie du Conseil municipal.

5. DELIBERATIONS

a. Comptes 2021 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance

Rapport de la commission de la cohésion sociale

M. Tamone, Président de la commission CS, signale que la commission a eu l'opportunité de recevoir les membres du Conseil de Fondation lors de sa séance du 9 mai 2022. C'est à l'unanimité des 9 membres présents que les comptes de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance ont été acceptés, avec un grand coup de chapeau aux équipes administrative et pédagogique qui gèrent et qui ont géré cette institution durant la pandémie COVID qui a impacté les enfants et le personnel.

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Varonier, membre de la commission FAE, prend la parole :

« Il a été relevé une bonne tenue des comptes. Il y a eu une question par rapport aux pensions versées pour les enfants et il a été répondu que c'était très difficile d'avoir une vision car les revenus des parents peuvent être différents d'une année à l'autre et que c'était un vrai point d'attention pour la fondation. Au final, la commission FAE a livré un préavis positif à l'unanimité des 9 membres présents. La commission vous invite donc à approuver les comptes 2021 et à donner décharge au Conseil de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance pour l'exercice 2021.

Je vous remercie de votre attention. »

Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Approbation des comptes 2021 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance »

Vu le rapport de gestion, le compte de résultats et le bilan de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance,
vu le rapport de l'organe de révision Fiduciaire Chavaz SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2021, du 11 avril 2022,
vu le rapport de la Commission Cohésion sociale du 9 mai 2021,
vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 19 mai 2021,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'approuver les comptes 2021 de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, tels que présentés dans le rapport de la Fiduciaire Chavaz SA, sise Rue Jacques-Grosselin 8, 1227 Carouge, daté du 11 avril 2022.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, de la gestion de ses comptes 2021, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

b. Comptes 2021 de la Fondation de Bon-Séjour de la Ville de Versoix

Rapport de la commission de la cohésion sociale

M. Tamone, Président de la commission CS, signale que la commission a reçu les membres du Conseil de Fondation lors de sa séance du 9 mai 2022. C'est à l'unanimité des 9 membres présents que les comptes de la Fondation de Bon-Séjour de la Ville de Versoix ont été acceptés. Les difficultés de l'année 2021, qui ont touché tant le personnel de la Fondation que les pensionnaires, ont été relevées. Il signale dans le cadre des investissements de cette Fondation, les travaux de rénovation entrepris et la pose de panneaux solaires sur le toit qui viennent directement alimenter l'électricité de l'EMS Bon-Séjour. Ceci a été salué par la commission.

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Varonier, membre de la commission FAE, prend la parole :

« Il a été relevé une bonne tenue des comptes. Il y a eu une question sur les panneaux solaires et il a été répondu qu'ils devraient couvrir environ 20% de la consommation annuelle de l'EMS et que le surcoût pour la facture d'électricité est estimé entre CHF 3'000.- et CHF 4'000.- par an, mais que cela allait dans une vision de développement durable et d'image pour l'EMS. Au final, la commission FAE a livré un préavis positif à l'unanimité des 9 membres présents.

La commission vous invite donc à approuver les comptes 2021 et à donner décharge au Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix pour l'exercice 2021.

Je vous remercie de votre attention. »

Discussion

Mme Matias Ramos indique que le groupe socialiste de Versoix tient à féliciter le Conseil de Fondation, l'administration ainsi que le personnel de la Fondation Bon-Séjour pour l'excellence du travail fourni durant l'année 2021 et malgré le COVID, qui se termine avec un résultat positif et également avec à nouveau une liste d'attente de résidents potentiels, ce qui n'est pas le cas pour les autres EMS du canton. Suite à une année 2020 très difficile liée au COVID, Bon-Séjour a connu de grosses difficultés financières liées au taux d'occupation très bas en 2020 suite

à de très nombreux décès. Si les comptes 2021 sont plus qu'excellents, c'est de bon augure pour compenser les moins bons résultats passés.

La parole n'est plus demandée et le Président soumet les comptes 2021 de la Fondation au vote du Conseil municipal.

Approbation des comptes 2021 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix

Vu le rapport de gestion, le compte de résultats et le bilan de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix,
vu le rapport de l'organe de révision PKF Fiduciaire SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2021, du 30 mars 2022,
vu le rapport de la commission Cohésion sociale du 9 mai 2022,
vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 19 mai 2022,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'approuver les comptes 2021 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, tels que présentés dans le rapport joint à la présente daté du 30 mars 2022, établi par la Société PKF Fiduciaire SA, sise à la rue des Battoirs 7, 1205 Genève.

2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, de la gestion de ses comptes 2021, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

M. Kapp s'étonne que le vote des comptes de la Fondation de Versoix-Samuel May ne figurent pas à l'ordre du jour.

Le Président rappelle le processus habituel qui consiste à voter les comptes de deux Fondations communales en mai et de la troisième en juin, après présentation en commission.

M. Ricci confirme ce qui précède.

c. Comptes 2021 de la Ville de Versoix

Rapport de majorité de la commission finances, administration et économie

Mme Schneckenburger, membre de la commission FAE, prend la parole :

« Comme nous l'avons constaté, l'excédent des comptes de la Ville de Versoix se monte à environ CHF 2'800'000.-, alors qu'un déficit

d'environ 3 millions était pressenti. Ce résultat est donc très inattendu. C'est une bonne surprise, dont il est toutefois difficile de tirer des enseignements.

Chaque service a effectué un travail d'économies sur plusieurs plans, ce qui a aidé au bénéfice de cet exercice, et nous nous en réjouissons.

Concernant les revenus, la taxe professionnelle a rapporté bien plus que prévu.

La péréquation intercommunale rapporte également 1 million de plus, ceci grâce aux bonnes surprises généralisées un peu partout à Genève et en Suisse, pour l'an dernier.

Toutefois, la baisse des revenus fiscaux des personnes physiques continue et c'est inquiétant pour l'avenir. Nous devons donc faire preuve de prudence dans le climat d'incertitude que nous connaissons.

Dans les diverses commissions : Aménagement et Transports, Cohésion sociale, Sports et Manifestations, Développement Durable ainsi que Bâtiments Gérance Protection de la Population, les comptes de ces dicastères ont été présentés.

Dans chacune de ces commissions, le Conseil administratif et/ou les chefs de services concernés ont répondu aux questions posées et les éclaircissements demandés ont été obtenus.

De ce fait, les comptes ont chaque fois été approuvés à l'unanimité.

En commission finances, administration et économie, les débats furent nettement plus houleux.

Suite à la présentation des comptes au mois d'avril, les commissaires ont souhaité pouvoir consulter, les documents justificatifs concernant les honoraires et frais judiciaires portés en comptes.

Le Conseil administratif a refusé de mettre à disposition lesdits documents en commission. Il a proposé aux commissaires de se rendre à la Mairie, sur rendez-vous et durant les heures d'ouverture, afin de consulter les documents, avec interdiction d'en faire des copies ou des photos.

Une majorité des commissaires a immédiatement fait sentir son mécontentement. Nous sommes des miliciens et nous ne disposons pas toujours de la liberté de prendre congé pour nous rendre à la Mairie avant 16h30.

Pour ceux qui ont pu se rendre sur place, le constat fut simple, il y avait notamment la page de garde des factures, avec des montants totaux, mais aucun détail.

Il semblerait donc qu'environ CHF 65'000.- aient déjà été engloutis fin 2021 dans des frais d'avocats et autres consultants, ceci en l'espace d'un peu plus de trois mois. Tous ces frais sont en lien avec les actions judiciaires menées par le secrétaire général et la commune contre la presse.

L'écart avec les montants budgétés étant significatif, les commissaires se sont donc interrogés sur l'état de ces procédures et la stratégie du Conseil administratif.

Une majorité de la commission n'est pas satisfaite de la confiance qui lui est portée. N'ayant pas obtenu les documents demandés dans les règles, elle a regretté ce manque de transparence à l'égard des commissaires. Elle a donc refusé d'acter les dépenses excessives présentées sans justification.

Les commissaires ont donc rejeté les comptes propres à cette commission par 6 non, 2 oui et 1 abstention, souhaitant donner ainsi, un signal clair à l'exécutif à ce sujet, et pour l'avenir.

Au vote final, les comptes de la Ville de Versoix dans leur ensemble ont toutefois été acceptés par 5 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

Pour les raisons déjà évoquées, la majorité était d'avis qu'au vu des votes favorables et unanimes des commissions thématiques et que dans la mesure où les comptes sont justes, il s'impose de les approuver.

C'est l'occasion pour moi d'adresser, au nom de la commission, nos sincères remerciements à tous les services qui travaillent sur ces chiffres et donnent entière satisfaction et un remerciement particulier au service des finances, dirigé par M. Virgile André pour l'excellent travail.

Merci de votre attention. »

Rapport de minorité de la commission finances, administration et économie

M. Foster prend la parole :

« Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le Rapport de minorité concernant les comptes de la ville de Versoix 2021

Même si la minorité a voté contre l'acceptation des comptes en commission, nous saluons, comme la majorité, l'excellent travail effectué par Monsieur Virgile André, chef de service des finances de la Ville de Versoix et Madame Jolanka Tchamkerten, Conseillère administrative déléguée aux finances, et les autres services qui ont fait des sacrifices l'année passée.

Monsieur le Président,

Lors du débat en commission des questions ont été posées concernant les documents justifiant les dépenses et provisions liées aux frais judiciaires dont l'accès a été demandé lors de la séance de la commission précédente.

Pour rappel, le RAC donne le droit à la commission des finances à « l'accès à toutes les pièces nécessaires à l'exercice du contrôle, à l'exception des documents relatifs aux salaires. »

Lors du débat en commission, de nombreuses questions ont été posées sur les conditions d'accès restrictives aux documents demandés, leur consultation uniquement à la Mairie, leur caviardage, et leur absence de transparence.

Les réponses à ces questions en commission ont été vagues et partielles.

En effet pour nous l'accès à ces documents était trop limité et le caviardage de ceux-ci était inapproprié avec le résultat de rendre impossible le travail de contrôle des dépenses et provisions liées aux frais judiciaires en accord avec le mandat de notre commission.

En effet, en écoutant le rapport de la majorité, la seule différence entre la minorité et la majorité est que nous avons voté contre les comptes et la majorité a voté pour les comptes.

Merci Monsieur le Président. »

Discussion

Mme Tchamkerten prend la parole :

J'aimerais commencer par des remerciements adressés au service des finances et plus particulièrement à Monsieur Virgile André, chef de service. Entre le 11 avril et aujourd'hui, il y a eu de nombreux documents à compléter et aussi à répondre aux nombreuses questions posées par certains commissaires. Les réponses aux nombreuses questions posées, malgré le délai extrêmement court, ont pu être traitées à temps.

Je constate que les membres de la commission FAE ont regardé et étudié très attentivement les comptes et leurs annexes, ce qui témoigne de leur assiduité et du soin qu'ils prennent à leurs tâches. Les commissaires ont demandé aussi (pour la première fois à ma connaissance) à voir certaines pièces justificatives, auxquelles leur fonction leur donne justement accès.

Un résumé en quelques mots : un budget 2021 qui s'annonçait déficitaire de 1,7mio, une annonce début juin 2021 du département cantonal des finances d'une baisse drastique de recettes d'impôts pour 2mio, qui a entraîné une demande d'économies à l'administration. Au final, des comptes 2021 qui présentent un excédent de revenus inespéré grâce à des recettes d'impôts pour les personnes morales bien plus élevées que prévu, de même qu'une taxe professionnelle au-dessus des prévisions. Des investissements nets pour 7,3mio (en-dessous des prévisions) qui ont permis de dégager un excédent de financement de CHF 600'000.- certainement une première dans l'histoire de Versoix. Grâce à tous ces éléments, l'excédent de revenus se monte à près de 2,9mio, un résultat tout à fait exceptionnel, une exception par ailleurs qui ne concerne pas uniquement notre commune mais de nombreuses communes suisses. Ce résultat nous laisse un peu respirer et prendre du recul pour aborder sereinement les prochaines années.

Mais ne nous réjouissons pas trop vite et il faut savoir garder les pieds sur terre. Nous devons avoir à l'esprit que cette année reste une année exceptionnelle. Les économies de charges qui ont été exigées de l'administration, ne peuvent pas être durables et doivent rester dans le domaine de l'exception. Le Conseil administratif restera donc attentif à

l'évolution de la situation, notamment lors de l'élaboration des prochains budgets. Je laisse maintenant la place au débat. »

M. Pinto prend la parole et donne lecture du communiqué de presse de son parti, de ce jour :

« Une provision significative pour risques juridiques crée la pomme de discorde qui, pour les Vert-e-s de Versoix, rend une adoption des comptes 2021 inacceptable.

Le groupe des Vert-e-s de Versoix a porté toute son attention aux comptes 2021 de la Ville de Versoix. Il salue le travail effectué par le service des finances et remercie sa Conseillère administrative déléguée, Jolanka Tchamkerten, pour leur excellente tenue et leur présentation. Il constate avec satisfaction que contrairement à certaines prévisions alarmistes, les comptes 2021 présentent un excédent non-négligeable et rappelle à ce propos qu'il s'était opposé aux mesures de rétentions salariales proposées sous prétexte de déficits et finalement entérinées lors de l'adoption du budget 2022.

En outre, le groupe des Vert-e-s de Versoix déplore qu'une part significative de l'excédent annoncé ait été provisionné par la majorité du Conseil administratif afin de couvrir des frais de justice et des notes d'honoraires d'avocat destinés notamment à poursuivre les multiples procédures judiciaires ouvertes contre des médias et des journalistes.

Aussi, opposé à ce mésusage des deniers publics, le groupe des Vert-e-s de Versoix observe que paradoxalement, l'excédent qu'il conviendrait d'accueillir favorablement par une adoption enthousiaste des comptes 2021, devient une pomme de discorde. En effet, en approuvant les comptes, le Conseil municipal accorderait, de fait, à la majorité du Conseil administratif, les moyens nécessaires à la poursuite des procédures judiciaires coûteuses et disproportionnées. C'est pourquoi, en réaffirmant toute sa confiance à la conseillère administrative déléguée aux finances et en remerciant les services de l'administration pour la qualité de leur travail, le groupe des Vert-e-s de Versoix se voit dans la désagréable obligation de ne pas pouvoir accepter les comptes 2021 et de recommander au Conseil municipal d'en faire de même. »

M. Varonier prend la parole :

« Le PLR de Versoix va accepter les comptes 2021 de la Ville, mais comme en commission FAE nous ne sommes pas du tout satisfaits des comptes de l'administration et plus particulièrement concernant les frais engagés par le Conseil administratif pour les procédures intentées contre les journaux et celles concernant le secrétaire général. Nous tenons à relever que nous serons très attentifs sur la suite des dépenses qui sont déjà provisionnées à une hauteur de plus de 200'000.- ainsi que pour le budget 2023.

Merci pour votre attention. »

M. Leiser indique que dans le cadre du vote des comptes 2021 de la Ville de Versoix, le travail des Conseillers municipaux est d'approuver les comptes et de voter le budget. A cet effet, il encourage les personnes qui se sont abstenues en commission à ne pas s'abstenir ce soir mais à se prononcer clairement pour ou contre les comptes 2021.

Il rappelle qu'il a posé la question de savoir si ce que l'on lisait dans la presse était vrai. A-t-on dépensé de l'argent pour défendre les intérêts de la commune et son secrétaire général ? Si oui, combien ?

M. Leiser considère qu'en raison d'un déni d'information et d'un manque de transparence il n'est pas possible de voter ces comptes. Ainsi pour cette raison, il s'opposera à ces comptes, quand bien même techniquement ils tiennent la route. Au niveau du fond, il trouve que ce n'est pas sérieux. Il encourage les Conseillers municipaux à avoir le courage de leurs opinions. Pour sa part il ne pourra approuver les comptes ce soir.

M. Kapp se sent visé et coupable car c'est lui qui a posé une grande partie des questions auxquelles il a reçu des réponses en moins de 24 heures. Il tient à remercier M. André pour son travail. Il tient à ajouter quelques mots dans le contexte du débat qui s'est déroulé en commission FAE au sujet du temps de travail de l'administration nécessaire pour répondre à ses questions. Il rejoint également les propos exprimés par M. Cela [note du Président : *recte* : « de M. Leiser »] concernant la visualisation des factures et indique qu'il ne se sent pas pris au sérieux.

Mme Chaudieu prend la parole :

« Nous ne pouvons en tant que responsables, élus, donner un blanc-seing à l'administration communale pour mener des procès éthiquement discutables aux frais des contribuables. Notre devoir et notre droit sont de demander la transparence sur les frais engagés. Cet argent étant le bien public qui ne peut être dépensé sans compter, ni sans l'accord des représentants de la société civile. »

Mme Matias Ramos indique que malgré une mauvaise prévision du canton, le résultat des comptes de la Ville de Versoix est positif et c'est pourquoi le groupe socialiste accepte les comptes 2021.

M. Conus prend la parole :

« Vous avez pu constater comme moi que lors du premier point de notre ordre du jour, nous nous sommes tous levés sous l'exhortation désormais habituelle qui mentionne, je cite :

"Nous prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la commune qui nous a confié ses destinées."

Ainsi, la manière dont les demandes, pourtant justifiées, de transparence et d'informations sont foulées aux pieds en dépit des lois et de l'éthique dans cette commune, peut être assimilée à du mépris et me questionne sur le fait de participer à un cérémonial me semble-t-il hélas déjà devenu obsolète.

A cela je voudrais ajouter qu'il n'est pas concevable que des documents liés à des dépenses d'argent public ne soient réservés qu'au cercle restreint d'une commission, alors que ces documents devraient être accessibles à l'ensemble des membres de ce Conseil, qui, en toute connaissance de cause, devraient pouvoir juger de la pertinence ou non de ces dépenses. Dans le cas précis de ces documents qui portent sur de

faramineuses dépenses en frais de justice, je voudrais encore préciser, à titre personnel, que je les trouve injustifiées voire indignes. Je me trouve donc contraint de m'abstenir concernant les comptes 2021 de la Ville de Versoix. Je vous remercie. »

M. Ricci indique se devoir être positif et constate que les comptes sont excellents au niveau de toutes les commissions. Le compte « honoraires » a toujours existé. Il constate également que les dépenses n'ont jamais été aussi basses qu'en 2021. Il signale que le groupe PDC votera ces comptes bénéficiaires et considère qu'il n'y a aucune raison de s'abstenir ou de les refuser.

Mme Enhas prend la parole :

« J'entends plusieurs propos au sujet de l'absence de transparence, déni d'information, caviardage inapproprié et tiens à revenir sur ce qui concerne la transparence. Le Conseil administratif a été saisi d'une demande lors la commission du 7 avril pour présenter des documents. C'était la première fois qu'une telle demande était présentée au Conseil administratif. Nous avons été un peu surpris et avons pris contact avec le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence, M. Stéphane Werly afin de savoir comment traiter cette demande. Sachant que nous voulions bien sûr être transparent et transmettre les informations mais restait à clarifier l'aspect de protection des données. Nous avons reçu une réponse de la part du préposé cantonal qui nous a dit clairement que les documents pouvaient être transmis au nom de la transparence mais que les données personnelles devaient en tous les cas être préservées. Nous avons décidé de mettre à disposition toute les factures des lignes concernées en préservant les données personnelles sur chaque facture.

Un mot sur la définition légale des données personnelles : il s'agit de toutes les informations qui se rapportent à une personne physique ou morale, de droit privé, identifiées et identifiables. Nous avons donc rendu toutes les factures consultables mais anonymisées et avons respecté les délais demandés. Il s'agit dans cet exercice de trouver l'équilibre entre la protection des données et la transparence. Nous estimons avoir transmis tous les documents qui vous permettent d'approuver les comptes. »

M. Leiser constate que l'administration fiscale cantonale s'est massivement trompée dans ses estimations et ne comprend pas comment le canton peut fournir de tels chiffres. Il constate par ailleurs que beaucoup de commissions ont été annulées en 2021 et que de nombreux projets n'ont pas pu voir le jour, la ligne « Honoraires » n'a ainsi pas été dépensée comme de coutume. Il rappelle que cette ligne est budgétée chaque année dans l'esprit de mandater des consultants, avocats ou juristes, afin d'aider l'administration sur les dossiers difficiles. La ligne « Honoraires » est utilisée en miroir des projets qui se déroulent. Il constate une diminution des dossiers en cours et considère que rien ne s'est passé pour justifier les sommes dépensées.

M. Conus revient sur les propos de Mme Enhas et l'interprétation du Conseil administratif concernant la loi sur la transparence et mentionne des exceptions à l'article 26. Dans tous les cas cités, il ne voit rien qui empêcherait l'accès aux informations qui ont été caviardées. Il demande sur quelle base il a été décidé de caviarder les informations. Il considère qu'il s'agit d'une interprétation.

Mme Enhas a sous les yeux le courriel de M. Stéphane Werly, préposé cantonal à la protection des données et à la transparence qui dit « En tous les cas les données personnelles de tiers doivent être préservées. » Elle demande si M. Conus veut mettre en doute la parole du préposé cantonal.

En réponse aux propos de M. Leiser concernant l'accès aux informations, M. Lambert signale que toutes les informations ont été données en commission des finances à laquelle M. Leiser aurait pu assister en tant qu'auditeur. Tous les chiffres ont été transmis de même que les informations en lien avec la procédure ; tout est consigné dans le procès-verbal de la commission des finances.

Mme Enhas revient sur les lignes « consultant secrétaire général et RH » et constate que cette ligne n'a jamais fait l'objet de discussions lors de l'approbation des comptes. Elle fait part de sa surprise car cette ligne est depuis de nombreuses années régulièrement en dépassement. Certaines années, en 2015 par exemple, elle est en dépassement de 145 %. La seule année où elle n'a pas été en dépassement était en 2020.

Mme Schneckenburger se trouve un peu empruntée par rapport à cette situation et soulève le problème de la légitimité de cette dépense en lien avec l'argent public.

M. Lambert tient à rappeler que le Conseil d'Etat a confirmé qu'en tant qu'employeur le Conseil administratif doit préserver ses employés contre les attaques diffamatoires qui mettraient à mal la protection de la personnalité d'un collaborateur. Le Conseil administratif s'est engagé à veiller à ce que l'employé soit défendu par la commune et par lui-même (procédure accessoire). Par ailleurs, les mesures provisionnelles et superprovisionnelles visant à empêcher la publication d'un article qui portait atteinte à la personnalité d'un collaborateur ont été mises en place et reconnues par le Tribunal d'arrondissement de Lausanne qui est revenu sur sa décision, l'atteinte à la personnalité étant considérée comme faible en raison de la faible diffusion du journal en question.

M. Tamone considère qu'il s'agit de se poser la question de la proportionnalité vis-à-vis de la population et des montants engagés. Ces montants sont-ils proportionnés à l'atteinte à la personnalité mise en avant ? Sous l'angle politique est-il acceptable que Versoix soit la risée de la Romandie à travers le journal Vigousse et ses attaques virulentes ? Il souligne également la question de la liberté de la presse qui doit être au cœur des débats du Conseil municipal. Dans le cadre de ce débat autour de l'acceptation ou non des comptes, il tient une fois encore à

saluer l'administration pour ses efforts effectués pendant l'année 2021 pour limiter les dépenses. Il considère que les comptes 2021 et le résultat positif ne devraient pas être discutés mais souligne le dilemme et la tension sur la question du manque de responsabilité et de la proportionnalité dans les actions engagées contre les médias au nom de la protection de la personnalité.

M. Lambert confirme qu'il s'agit d'une proportionnalité en lien avec les attaques assez virulentes et des rumeurs sur des faits qui n'ont pas été prouvés et qui ont des effets à Versoix. Il regrette que certains soufflent sur les braises pour dire qu'il n'y a pas de fumée sans feu.

M. Leiser considère également que toute la question est dans la disproportion ou la démesure. Il est inquiet au moment du vote des comptes 2021 car plusieurs Conseillers municipaux constatent un problème sur le fond alors que les trois Conseillers administratifs continuent de dire que sur la forme ils ont fait tout juste. A ses yeux le Conseil administratif n'a pas pris conscience de l'inquiétude d'une partie des Conseillers municipaux et cela l'inquiète par rapport aux comptes 2022. L'affaire n'est de loin pas terminée. Ce sujet devra nécessiter encore un débat et il le regrette.

M. Lambert confirme que l'ouverture d'une procédure au fond pourrait donner lieu à une récupération d'argent. Le plaisir du Conseil administratif n'est pas de poursuivre des procédures pendant longtemps. Il rappelle que la situation pèse également sur les chefs de service qui travaillent sur le terrain.

M. Henauer entend la problématique liée aux factures, aux montants alloués, à la proportionnalité. Malgré les mauvaises prévisions fiscales du canton, le résultat de l'exercice 2021 de la Ville de Versoix est positif. Pourtant le PS s'interroge grandement quant à la capacité du canton de transmettre aux communes de telles prévisions. A l'automne, le département des finances a informé le Conseil administratif que les prévisions seraient encore plus négatives qu'initialement prévues. Le Conseil administratif s'est attelé à chercher un maximum d'économies en prévision de ces informations. Pourtant, force est de constater qu'heureusement, c'est l'inverse qui a prévalu des sommes globalement et largement bénéficiaires. Le revenu des personnes morales étant bien supérieur à ces prévisions qui ont par bonheur plus que compensé la diminution du revenu des personnes physiques. Ces situations de manque de fiabilité et projections sont très préoccupantes pour l'avenir proche car au vu de la situation internationale actuelle, du taux d'inflation qui augmente en conséquence, la fragilité de la santé de nos entreprises auront inmanquablement de fortes répercussions dans les comptes 2022, non seulement pour les personnes physiques mais aussi pour les personnes morales. Dès lors, à l'heure où l'Etat affiche un boni aussi hallucinant que naturellement éphémère, à l'heure où une certaine commune se réjouissant, grâce à l'enveloppe de ses fonds propres, de pouvoir effectuer des placements à hauteur de CHF 50'000'000.-, laissant les communes « pauvres » se démener sur le

marché, il est de plus en plus de notre devoir d'être extrêmement prudent dans les années à venir. Il serait indispensable que notre Conseil administratif interpelle urgemment le département des finances afin de lui faire part des préoccupations du Conseil municipal en matière de prévisions, même et tant il est vrai que les projections sont malgré tout partiellement aléatoires.

En réponse aux propos de M. Lambert, M. Tamone prend acte de l'analyse de proportionnalité et des perspectives de retour financier sur investissement en lien avec l'affaire judiciaire. Il constate que le Conseil administratif s'engage à prendre ses responsabilités.

Mme Tchamkerten tient à préciser qu'elle n'est pas associée à la prise en charge des frais liés au secrétaire général.

M. Riat entend que l'on parle de proportionnalité, de responsabilité, de faits non prouvés. Il considère qu'il y a lieu maintenant de stopper les dépenses dispendieuses par respect envers les contribuables versoisiens.

M. Pinto a entendu les propos du Conseiller administratif en lien avec son devoir de défendre ses employés lorsque ceux-ci font l'objet d'atteinte à la personnalité. Concevant que la meilleure défense est l'attaque, il considère toutefois que vouloir museler la presse n'est pas le meilleur choix dans ce cas présent.

Mme Chaudieu demande au cas où le plaignant serait débouté en justice, s'il rembourserait les finances communales.

M. Lambert suggère de poser cette question au point traitant des questions.

M. Varonier souhaiterait obtenir une analyse du Conseil administratif concernant les projections sur les recettes extraordinaires concernant la taxe professionnelle afin d'avoir une vision sur l'éventuelle pérennité de cette taxe. Il tient également à rappeler les rentrées fiscales des personnes physiques en nette baisse.

M. Kapp revient sur les prévisions fiscales cantonales. Il considère que la situation en lien avec le COVID a rendu les prévisions difficiles car ce qu'il s'est passé à Versoix est identique à ce qu'il s'est passé dans toutes les communes suisses. Il suggère de faire preuve d'un peu plus d'indépendance et de créativité concernant cette thématique.

En réponse à la question sur la procédure sur le fond, Mme Enhas rappelle qu'elle a été nécessaire pour faire constater une atteinte à l'intégrité. Un deuxième volet concerne les éventuels dommages et intérêts.

M. Pinto demande une suspension de séance

Personne ne s'y opposant, le Président prononce une suspension de séance de 21h13 à 21h20.

Mme de Terwangne prend la parole :

« Est-ce une mesure proportionnée de bloquer les comptes pour une ligne « Honoraires consultants DARH » qui représente 0,6 % des charges du personnel 2021 ? »

M. Zeder considère que le débat a dévié du sujet principal, le vote des comptes. Cette remise en question du bien-fondé de la ligne « Honoraires consultants DARH » le rend perplexe. Il a l'impression qu'on a donné beaucoup d'importance à certains articles de journaux et attend la décision de la justice. Il trouve étonnant que les groupes qui ont allumé des mèches s'étonnent que la Mairie se défende et défende les employés incriminés. Cette situation le rend très triste.

La parole n'est plus demandée et le Président soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021

Vu que conformément à l'art. 30 al. 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la Commission Finances, administration et économie du 19 mai 2022,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

Par 13 oui, 2 non et 9 abstentions

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021, dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de **CHF 40'407'163** (dont à déduire les imputations internes de

CHF 346'843, soit net **CHF 40'060'320**) aux charges et de **CHF 43'294'365** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 346'843**, soit net **CHF 42'947'522**) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **CHF 2'887'202**. Cet excédent de charges total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 2'887'202** et résultat extraordinaire de **CHF 0**.

3. D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de **CHF 7'717'102** aux dépenses et de **CHF 383'220** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 7'333'882**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de **CHF 138'436'798**.
5. D'approuver les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de **CHF 2'178'998** dont le détail figure dans l'annexe aux comptes annuels joints à la présente délibération.
6. De prendre acte que ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ou par le capital propre.

d. Projet de plan localisé de quartier valant plan de site n° 30064 (Ilet Jean-Querret)

Rapport de la commission aménagement et transports

Mme Sauter Caillet, présidente de la commission AT, prend la parole :
« La commission a relevé l'important travail conduit depuis le démarrage des réflexions en 2010 ainsi que l'intérêt surtout de réaliser une concertation publique dans le processus d'élaboration de ce PLQ. La commission a salué la clairvoyance du Conseiller administratif de l'époque qui avait saisi l'importance de la valeur patrimoniale de cette unité. Les questions des commissaires ont notamment porté sur la marge de manœuvre des commissaires à ce stade, le positionnement de la rampe d'accès au parking souterrain, le dimensionnement du parking souterrain, la suppression des places de stationnement sur le chemin Hubert-Saladin et le droit de préemption, la matérialité des aménagements de surface et l'impact sur l'image finale du PLQ dans le cas où il ne serait pas réalisé dans sa totalité. Compte tenu des réponses données et de la marge de manœuvre à disposition, la commission a préavisé favorablement le PLQ valant plan de site par 7 oui, zéro non et 2 abstentions. »

M. Lambert précise que ce plan de site est un bel exemple d'une collaboration entre le canton et la commune. La commune a bien été entendue par le canton pour faire ce plan exemplaire qui est accompagné d'un règlement très précis et d'une charte paysagère, des espaces publics et une variante proposant un volet en lien avec une thématique énergétique. La réalisation est prévue en deux étapes avec l'investissement d'un promoteur privé et des propriétaires.

Discussion

Mme Matias Ramos indique que le parti socialiste est favorable à ce joli projet proposant du logement. Si la construction de nouveaux logements est indispensable pour les versoisiens et versoisiennes, le PS souhaite que la parcelle dite des Buissonnets puisse elle aussi être développée.

M. Lima indique que le PLR salue le résultat des travaux et des discussions. Il faut rappeler que ce PLQ respecte le patrimoine existant tout en développant des nouvelles infrastructures si nécessaire pour le bien-être des versoisiens. Des logements, notamment sous forme de coopérative, seront accessibles aux jeunes familles de Versoix. Des surfaces commerciales sont également prévues de même qu'un parking souterrain. Le PLR regrette l'accès au parking se situant en plein virage.

Mm Sauter Caillet indique que les Vert.e.s saluent ce PLQ valant plan de site ainsi qu'essentiellement la démarche participative conduite. Les Vert.e.s se réjouissent de cette démarche participative du fait qu'elle est largement prouvée gagnante. Ils se réjouissent de la mettre en pratique dans de nombreux autres projets menés notamment par la commission aménagement et transports.

Mme Schneckenburger tient à relever le fait qu'il y a aura certainement un problème de parking pour les visiteurs de Port-Choiseul en raison de la disparition à moyen ou à long terme des places de parking du chemin Hubert-Saladin.

M. Leiser tient à saluer le côté citoyen de ces démarches participatives. Il relève toutefois l'importance d'intégrer dans les prochaines démarches participatives davantage les Conseillers municipaux, ne serait-ce que pour les tenir informés. S'agissant des places de parking, il constate un manque et souligne l'importance de faire attention à ne pas prêter davantage le parking.

M. Lambert confirme que le CA reste attentif à cette problématique. Il signale la possibilité de créer un 2^e niveau souterrain de 50 places si le Conseil municipal souhaite investir dans ce projet. Il s'agit d'une pesée d'intérêts à considérer pour les prochaines années.

M. Zeder indique que le PDC salue ce projet et le préavis favorablement.

La parole n'est plus demandée et le Président soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Préavis communal relatif au projet de plan localisé de quartier valant plan de site no 30064 (Ilet Jean-Querret)

Vu la note de synthèse jointe à la présente,
vu le projet de plan localisé de quartier valant plan de site N° 30064,

vu les enquêtes techniques auprès des différents services de l'Etat, qui se sont déroulées du 24.11.2020 au 04.01.2021 et une complémentaire du 27.04.2021 au 26.05.2021,
vu l'enquête publique No 1985 qui s'est déroulée du 21 janvier 2022 au 21 février 2022
vu les observations reçues dans les délais impartis ainsi que les réponses y relatives,
vu le courrier du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du 12 avril 2022, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de plan localisé de quartier,
vu le rapport de la commission aménagement et transports du 3 mai 2022,
conformément à la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités, du 9 mars 1929/la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. r de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
le Conseil municipal

DECIDE

Par 24 oui, 0 non et 0 abstentions

De préviser favorablement le projet de plan localisé de quartier N° 30064, à Versoix, version au 21 février 2022.

e. Modification du règlement du Conseil municipal (membres du Conseil municipal suppléants)

Rapport de majorité de la commission finances, administration et économie

M. Varonier, membre de la commission FAE, prend la parole :

« Les débats à la commission FAE ont été brefs : tous les groupes, sauf le groupe socialiste, soutiennent la création d'un système de suppléance pour le Conseil municipal de Versoix.

La loi cantonale permet en effet aux communes, depuis peu, de se doter d'un tel système.

A Versoix, le Bureau du Conseil municipal a proposé de recourir à cette possibilité. Il a consulté les partis puis, vu les avis favorables, préparé une modification du règlement, qui prévoit, en résumé :

- que chaque groupe disposera d'un suppléant, le premier vient-ensuite ;
- que le suppléant pourra remplacer un collègue lors des séances plénières.

Il y a eu une proposition d'amendement du parti du Centre afin que le suppléant puisse siéger aussi au sein des commissions.

La commission FAE a refusé cet amendement par 7 non et 2 oui.

La majorité a relevé qu'en commission, les élus peuvent déjà se remplacer entre eux. En plénière en revanche, ce n'est pas possible,

raison pour laquelle ce projet est intéressant, car il offre une solution en cas d'absence, due par exemple à une hospitalisation, et permet ainsi de sauvegarder les majorités telles que voulues par les électeurs.

Au final, la commission FAE a livré un préavis positif par 8 oui et 1 non. La majorité vous invite donc à accepter ce projet de modification du règlement.

Je vous remercie de votre attention. »

Rapport de minorité de la commission finances, administration et économie

M. Marro prend la parole :

« Monsieur le Président du Conseil Municipal, Mesdames, les Conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux,

Il sied en premier lieu de rappeler que lors des élections municipales qui se sont déroulées en mars 2020, la population versoisienne a choisi et élu ses conseillères municipales et ses conseillers municipaux. En revanche, elle ne s'est pas prononcée pour élire des membres du conseil municipal suppléants.

Dès lors, pourquoi est-ce donc urgent de devoir se prononcer maintenant et de vouloir fixer déjà l'entrée en vigueur durant cette législature ? Pourquoi ne pas vouloir faire une élection pour nommer ces suppléants ?

Si ce projet est accepté aujourd'hui, il se pourrait que l'entrée en vigueur se fasse rapidement.

Ce qui signifie que toutes les conseillères municipales et tous les conseillers municipaux auront droit d'utiliser pleinement les possibilités d'utiliser un membre suppléant pour se faire remplacer, quels qu'en soient les motifs.

Je vous citerai deux exemples me concernant : lorsque j'ai eu mon AVC en 2015, j'ai démissionné parce que j'étais trop fatigué pour me rendre le soir au Conseil municipal. Il est fort possible que si j'avais pu me faire remplacer par un suppléant, je n'aurais pas eu besoin de démissionner. Hier, je suis revenu spécialement de vacances afin d'être présent ce soir au Conseil municipal et pour présenter ce rapport de minorité. Je suppose là aussi que si j'avais eu la possibilité de me faire remplacer par un suppléant, je l'aurais fait.

Le constat des socialistes est qu'il est évident qu'il ne peut y avoir de « demi-élus » ayant moins de prérogatives que les autres outre le fait que les élus « à plein » pourraient s'arroger des libertés et des facilités que les autres ne pourraient de fait obtenir. Deux poids, deux mesures ! C'est dénaturer le mandat que le peuple donne et que l'élue/élu se fait rappeler à chaque début de séance : « Prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de notre commune dont les citoyens nous ont confié les destinées. »

Ceci posé, évoquer le fait que chaque parti a déjà de la peine à trouver des candidates et candidats, les suppléances ne faisant dès lors que renforcer la difficulté à recruter des personnes motivées et de

« qualité » qui in fine deviendraient potentiellement une « demi-portion ».

Dès lors, les socialistes ne cautionneront pas une telle initiative contreproductive qui dénature le rôle et les engagements citoyens des électeurs, électrices et des élues et des élus. Il s'agit d'une question de fond qu'aucun compromis ne pourrait satisfaire.

Pour terminer, nous nous demandons si la population de Versoix ne devrait pas être consultée à cet effet, ce d'autant plus que les partis PDC et les Verts pourront nommer à l'avenir des membres du Conseil municipal suppléants sans passer par une élection ? Qu'en pensez-vous ?

Par conséquent, j'invite Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux à ne pas modifier le règlement du Conseil municipal voire à le renvoyer en commission. Merci ».

Le Président indique que tout citoyen aura potentiellement la possibilité de se prononcer car cette délibération est sujette à référendum.

Discussion

Mme de Terwangne signale que Le Centre acceptera la modification du règlement du Conseil municipal. Néanmoins il estime qu'un membre suppléant doit être un membre à part entière, c'est-à-dire qu'il peut remplacer un autre Conseiller municipal en séance plénière mais également en commission. Il note que le membre suppléant peut assister en tant qu'auditeur à une séance de commission comme le stipule l'article 50 alinéa 6 du règlement du Conseil municipal actuel et en fera bon usage.

M. Leiser a l'impression que la transformation du règlement du Conseil municipal va ressembler encore un peu plus au règlement du Grand Conseil. Il a l'impression qu'on essaie de mettre en place un système qui va favoriser la quantité plus que la qualité. Il constate que rares sont les soirées où tous les Conseillers municipaux sont présents et considère que la représentativité n'est pas bafouée. Il a le sentiment que cette modification est motivée par un principe financier. Pour toutes ces raisons il s'opposera à cette modification.

La parole n'est plus demandée et le Président soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Membres du Conseil municipal suppléants

Vu la réintroduction d'un article 7 dans la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, entré en vigueur le 6 novembre 2021 (L 12584) ;

vu le courrier de Monsieur Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, du 14 septembre 2021 ;

vu le règlement du Conseil municipal du 23 novembre 2020 ;

vu l'exposé des motifs du 16 mars 2022 ci-dessous ;

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du [date] ;

conformément aux articles 17 et 30 alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
vu l'article 28 du règlement du Conseil municipal ;
sur proposition du Bureau du Conseil municipal ;
le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui, 4 non et 0 abstentions

1. d'adopter le projet de modification du règlement du Conseil municipal du 23 novembre 2020 annexé à la présente délibération, dont il fait partie intégrante ;
2. de fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

6. MOTIONS

- a) M 5-A-Rapport du Conseil administratif concernant la motion
« Pour une enquête externe, complète et indépendante ».

Se référant au rapport disponible sur l'Extranet (cf. annexe), Mme Tchamkerten prend la parole :

« Vous avez trouvé la réponse à cette motion sur extranet. Cette réponse est ce qu'elle est, puisqu'elle reprend très largement la communication qui vous a été faite lors du CM du 7 mars où nous avons évoqué le lancement d'un diagnostic organisationnel dont les résultats sont attendus pour la fin de cette année. »

Discussion

M. Tamone prend la parole :

« Souvenons-nous de l'allégorie de la caverne exposée par Platon – Pour mémoire Platon décrit des hommes enchaînés dans une caverne qui tournent le dos à la lumière de l'entrée ; ils regardent sur le mur des ombres d'objets placés entre le soleil et le mur, à l'extérieur de la caverne. Ils croient voir la vérité, alors qu'ils n'en voient qu'une apparence.

Monsieur le Président, sommes-nous enchaînés et le Conseil administratif cherche-t-il à nous faire croire que les ombres qui s'agitent sont la réalité ? A la lecture de ce rapport la question reste largement ouverte tant cette réponse est éloignée en fond comme en forme des attentes des motionnaires.

Pour ne prendre qu'un exemple la question de l'enquête, qui n'en est pas une, tant le champ d'investigation attendu avec la référence à des événements passés, antérieurs à la présente législature, n'est absolument pas traitée. Aussi, j'ai le sentiment qu'à travers ce rapport, le Conseil administratif semble démontrer qu'il ne désire pas entendre les demandes formulées et agite des ombres sur le mur difficilement acceptables.

Lorsqu'on n'a rien à se reprocher on ne craint pas la transparence et on est prêt à toute démarche dans ce sens, alors pourquoi cette stratégie ?

La population appréciera !

Quant à nous, élue et élu au Conseil Municipal, représentante et représentant de cette même population, il s'agit de prendre acte de ce rapport avec un certain regret.

Aussi, cet élément, ajouté au débat précédent sur les comptes, me font penser, pour reprendre l'allégorie de Platon, que même si nous ne sommes pas enchaînés, notre action est certes limitée, mais nous avons tous bien compris que les images projetées ne sont que des ombres et qu'un jour la vérité sera dévoilée.

Merci de votre attention ! »

M. Foster prend la parole :

« Je suis convaincu que nous les membres de ce Conseil municipal, attendons que nous puissions travailler plus sereinement pour le bien de la population de notre commune.

Nous nous trouvons en face déjà d'une crise climatique et bientôt avec la guerre en Ukraine une crise économique et sociale risquent de s'ajouter.

Monsieur le Président, nous avons du travail à faire sereinement pour la population versoisienne.

La motion « Pour une enquête externe, complète et indépendante » a été présentée à cet effet.

Le Conseil administratif dans sa réponse à cette motion, propose une solution très différente.

Monsieur le Président, nous espérons toutes et tous que la solution proposée par le Conseil administratif pourra nous aider à sortir de la crise actuelle, mais je reste très inquiet que dans quelques mois nous nous retrouvions dans la même situation et que nous devions, encore une fois, demander une enquête externe, complète et indépendante.

Merci Monsieur le Président. »

La parole n'est plus demandée et il est pris acte de ce rapport.

7. RESOLUTIONS

Néant.

8. QUESTIONS

- a. Réponses du Conseil administratif aux questions orales du 11 avril 2022 de Mme Sauter Caillet et MM. Leiser, Lima et Riat concernant les procédures judiciaires en cours et les problèmes à la mairie.

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Pour ce qui est des réponses aux questions formulées lors de la séance du 11 avril par la conseillère municipale Aline Sauter Caillet et les conseillers municipaux Alain Riat, Jean-Marc Leiser et Ricardo Lima, je vais tenter une réponse groupée.

Non, le Conseil administratif n'a pas prévu de limite fonctionnelle ou financière à la poursuite des procédures judiciaires en cours, et oui, un peu plus de 60'000.- ont été consacrés à ces procédures en 2021 (les détails ont été donnés lors de la dernière commission FAE), et pour ce

qui est de 2022, le montant inscrit au budget à la ligne 0220.00.31320.10 Honoraires consultants SG est déjà dépassé.

Pour Monsieur Leiser, la totalité des frais de justice lié à ces procédures, que ce soient ceux du collaborateur ou ceux de la mairie sont et seront en totalité à la charge de la commune.

A Monsieur Lima, la réponse à la question que vous posez se trouve en partie dans la réponse du Conseil administratif à la motion M5 du 20 décembre 2021 laquelle, comme je l'ai indiqué, figure désormais sur l'extranet de la mairie. Si, selon vous, la façon de procéder à Versoix inverse le processus logique et habituel qui s'applique normalement quand une enquête sur un dysfonctionnement supposé est ouverte, c'est que ni un quelconque dysfonctionnement ni la perspective d'ouvrir une enquête n'ont, jusqu'alors, été retenus. »

- b. Question orale de M. Conus qui demande, concernant la possibilité d'avoir accès à des documents concernant les finances communales, pourquoi cette possibilité a été fortement restreinte voire empêchée à certains conseillers municipaux.

Monsieur Conus prend la parole :

« Monsieur le Président,

J'ai trois questions simples, et j'apprécierais qu'il y soit répondu point par point.

Ma première question est la suivante: Nous, les Conseillers municipaux, sommes-nous tous potentiellement habilités à remplacer nos collègues de parti au sein des différentes commissions, conformément à l'art.52 al. 1 de notre règlement communal ? »

Madame Tchamkerten répond par l'affirmative.

« Monsieur le Président,

Ma deuxième question est celle-ci: Nous, les Conseillers municipaux, avons-nous prêtés serment de confidentialité lors du premier Conseil municipal de cette législature, en prononçant, je cite:

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève; d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. » ?

Madame Tchamkerten répond par l'affirmative.

« Monsieur, le Président,

Ma troisième et dernière question est: Au vu des réponses précédentes, pourquoi donc, la possibilité d'avoir accès à des documents concernant les finances communales a-t-elle été fortement restreinte voire empêchée à certains conseillers municipaux ?

Je vous remercie. »

M. Lambert indique que la réponse a déjà été donnée par Mme Enhas.

- c. Question orale de Mme Brünisholz qui demande, concernant la pétition déposée en septembre 2020 par le collectif « Versoix égalité » « pour une reconnaissance dans l'espace public du rôle joué par les femmes dans l'histoire versoisienne ou genevoise » ainsi qu'une demande auprès de la commission de nomenclature pour un baptême symbolique de la place face à la gare et la treille, où en est cette demande.

M. Lambert indique que ce point est à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil administratif.

- d. Question orale de Mme Chaudieu qui demande, concernant la pétition « Pour un accès libre des rives du lac » déposée en octobre 2017, si le prolongement de Port-Choiseul sera achevé pour l'été 2023 et s'il y a d'autres projets comme prévu depuis longtemps dans les différents plans communaux.

M. Lambert indique que les choses avancent avec notamment la validation du cahier des charges par l'office cantonal de l'agriculture avec l'office des bâtiments et l'office de l'eau. Ce cahier des charges va être soumis au groupe de travail qui intègre les riverains directs du parc en prolongement de la plage. Une autorisation de construire sera ensuite demandée avec l'espoir d'une ouverture pour l'été 2023.

- e. Question orale de M. Lima qui demande, considérant que « lors des éléments rapportés dans la presse, les institutions écartent les protagonistes et mènent une enquête approfondie afin de vérifier la vérité de ces éléments et si et seulement si, les éléments s'avèrent faux, alors l'institution dépose plainte, i.e. diffamation », pourquoi dans le cas de Versoix, le processus est inversé, à savoir pourquoi les plaintes et procédures pénales sont lancées avant une enquête approfondie.

Réponse de Mme Enhas qui confirme ce qu'elle a déjà répété à plusieurs reprises, à savoir qu'à ce jour, le Conseil administratif n'a pas d'information quant à des dysfonctionnements au sein du personnel de la Mairie.

- f. Question orale de M. Foster qui demande, concernant la pétition « Pour un accès libre des rives du lac » et le prolongement de Port-Choiseul et la consultation des riverains, si le grand public va être intégré dans le groupe de travail.

Une réponse du Conseil administratif est attendue lors de la séance du mois de septembre au plus tard.

9. PETITIONS

Néant.

10. DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX POUR LA PETITE ENFANCE REPRESENTANT LE GROUPE SOCIALISTE

M. Eduard Molnar est désigné membre du Conseil de la Fondation de la commune de Versoix pour la petite enfance au titre du groupe socialiste.

11. HOMMAGE A MM. PIERRE SCHENKER ET GILLES CHAPPATTE, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DEMISONNAIRES

Le Président prend la parole :

« Hommage à MM. Gilles Chappatte et Pierre Schenker »

« Depuis quelques années, le samedi matin le réveil est plus doux ; vous n'hésitez plus. La bise balaye Versoix, mais, sans trop que vous sachiez pourquoi, vous foncez, instinctivement, au marché.

Vous êtes parfois victime d'insomnies. Vous vient alors une idée folle : déchiffrer des comptes publics. La comptabilité est un langage extraterrestre pour vous, votre chef de groupe tente de vous dissuader, mais, sans trop que vous sachiez pourquoi, la commission des finances est votre premier choix.

Et puis, des sacs de courses c'est lourd. Pendant les travaux à Versoix, les commerçants vous ont accueilli à pied, tout en vous proposant dans ce cas, sans trop que vous sachiez pourquoi, de vous faire livrer vos achats.

Mon premier ne boit pas vraiment de lait, mon second rend service lorsque l'on est tête en l'air, et mon tout a été le « Monsieur économie locale et finances publiques » de notre Conseil municipal, j'ai bien sûr nommé : Gilles Chappatte !

Gilles a rejoint le Conseil municipal en 2008, en cours de législature.

Ni une ni deux, il prend la présidence de la commission des finances dès 2009. Vous avez bien compté, cela fait 13 ans d'engagement continu à une fonction qui n'est pas de tout repos, il ne nous en voudra pas, il faut un soupçon d'insolence pour faire un commissaire aux finances.

Gilles aura aussi présidé notre Conseil en 2013-2014.

Enfin en 2020, Gilles vise la mairie.

Hors les murs du Conseil, Gilles Chappatte a présidé la défunte FIVEAC, mais aussi, c'est un peu plus ancien, l'association des habitants de Montfleury, dont vous vous rappelez sûrement les joyeuses braderies.

Gilles comptabilise donc 14 ans d'engagement politique au Conseil municipal et à Versoix. Il a désormais des priorités qui le retiennent éloigné de nos séances et de nos travaux ; il a su dire « stop » et offrir sa chance à la relève, une décision qui l'honore.

Mesdames et Messieurs, je vous parlais de tissu économique local. Vous me voyez venir ?

Notre très estimé collègue Pierre Schenker a marqué les esprits aussi là où on ne l'attendait peut-être pas de prime abord : car Pierre est un homme de culture. Non seulement il a beaucoup imprimé, mais en plus il a lu, beaucoup lu. Et écouté, aussi.

Elu pour la première fois en 2011, il a depuis siégé de manière ininterrompue à la commission culturelle, honorant par ailleurs de sa présence assidue les événements culturels à Versoix.

Il a été de surcroît, pendant toute cette période, le représentant de notre commission auprès d'école et quartier et de l'association patrimoine versoisien.

Pierre s'est également montré très souvent disponible pour remplacer l'un ou l'autre de ses collègues en commission, je tenais à le souligner.

Cela étant dit, comment ne pas mentionner l'imprimerie de Versoix, son entreprise jusqu'à sa remise, et l'ADER, l'association des commerçants d'ici, dont Pierre a été le président ?

Pierre c'est aussi une personnalité attachante : l'élégance de la discrétion. Et un humour bien à lui, un usage savamment dosé de la boutade bien placée. Ah, un peu de détachement en politique, qu'est-ce que ça fait du bien !

Gilles et Pierre, je le disais en décembre à l'occasion du départ des époux Richard, incarnent eux aussi l'esprit de Versoix, chacun à sa façon. Un quart de siècle de Conseil municipal au total, c'est un joli bail, qui impose le respect et mérite toute notre gratitude. Vous nous manquez déjà, merci pour tout, et bon vent ! »

Applaudissements.

M. Ricci prend la parole :

« Hommage à M. Pierre Schenker »

« Cher Pierre,

Il me revient de te rendre hommage pour ces 11 années passées à siéger au Conseil Municipal où tu as œuvré aux divers projets communaux.

C'est vrai que tu habites Versoix depuis de nombreuses années, d'abord à Montfleury, en 1985, où tu étais membre du comité de L'AHM (Association des habitants de Montfleury).

Travaillant dans ton entreprise « l'Imprimerie de Versoix » depuis de nombreuses années dans le quartier de la scie et ce jusqu'à ta retraite.

C'est durant cette période qu'avec d'autres entrepreneurs tu fondes l'ADER « Association pour le développement de l'Economie régionale » dont tu prends la 1^{ère} présidence) persuadé que l'union fait la force.

Tu nous rejoins en 2006, le groupe PDC et participe sur notre liste aux élections pour la législature 2011-2015, tu es élu et le sera à 3 reprises, tu a siégé 11 années dans notre hémicycle, c'est dans les commissions de la culture et communication, Environnement et Espace public, Sécurité, Cohésion sociale, sans nommer les nombreux remplacements volants dans les autres commissions.

Le groupe PDC tiens à te transmettre notre gratitude pour ce temps passé à débattre, trouver des consensus, étant toujours de bon conseil avec toujours une pointe d'humour dans ton propos.

Nous te disons : bonne continuation, profite pleinement de ta retraite et de tes petits enfants.

Merci Pierre et Vive Versoix. »

Applaudissements.

M. Schenker prend la parole :

« Chères conseillères et conseillers administratifs et municipaux,
Je suis un peu honteux de quitter mon siège eu égard aux citoyennes et citoyens qui m'ont fait confiance en m'élisant par trois fois.

Les deux premières législatures ont été intenses et fort intéressantes dans un esprit positif et de respect.

Mais, dès juin 2020 le ton a changé, le conseil administratif se déchire, la cohésion est inexistante, c'est alors qu'une majeure partie du conseil municipal, plutôt que de tenter de mettre de l'huile dans les rouages, ne trouve rien de mieux que d'en ajouter une couche en s'attaquant, non pas de front mais au travers des instances étatiques genevoises, au Secrétaire général sans faits ni preuves tangibles.

Il est très regrettable que ma proposition de septembre 2020 d'organiser une « toutes commissions réunies » n'ait pas été suivie, je reste persuadé que de s'expliquer une bonne fois permet d'éclaircir les choses et ainsi que tous les protagonistes aient les mêmes informations.

Je vous disais au début de ma déclaration que j'étais un peu honteux de quitter mon siège de conseiller municipal, mais je n'aurais pas démissionné si une relève de qualité n'avait pas été prête à prendre le relais et je tiens ici à les remercier. Oui, le ton a changé, le style dans les interventions, le manque de respect pour le travail des conseillers qui ont œuvré précédemment, tout mettre en doute, jeter le discrédit sans preuve ...

... ce sont là les mots d'un conseiller qui n'est plus à la page et qui vraiment doit céder sa place à des jeunes qui sauront mieux que lui se mettre dans ce nouveau ton.

Une page se tourne pour moi mais je suis persuadé que la sagesse prendra le dessus et que très prochainement nos conseils administratif et municipal retrouveront la transparence et la sérénité nécessaires au bon fonctionnement de notre démocratie.

Vive Versoix ! »

Applaudissements.

M. Lambert prend la parole :

« Hommage à M. Gilles Chappatte »

« Gilles Chappatte est un homme qui a non seulement des idées mais qui est surtout très soucieux de les mettre en action au service de l'intérêt collectif et du public. C'est ainsi qu'il est entré au PDC-Versoix en 2006, après avoir été actif comme Président de l'association des habitants de Montfleury. Cette expérience l'amène à se présenter en tant que Conseiller municipal et c'est alors le PDC qui retient son attention. Gilles apprécie d'apporter quelque chose à la communauté. Désireux d'en apprendre beaucoup plus, il se porte candidat au Grand Conseil lors des élections de l'automne 2011, sans illusions cependant. Il aime le sens du débat et la force des idées qui l'animent. Elu vice-Président du PDC en 2020, il devient co-Président avec Pierre Schenker en juin 2020. Il a participé à de nombreuses commissions malgré sa prenante Présidence de la commission des finances et s'investit pour le marché ou au sein de Caddie Service, il est également membre du comité de Versoix Accueil. Une personnalité riche en expériences qui nous quitte malheureusement en raison de son activité professionnelle qui se

déroule dans une autre région de Suisse, il sent qu'il ne pourra plus mener son mandat avec l'engagement et le sérieux qui l'habitent. Le PDC Versoix Le Centre le remercie pour son travail et du temps consacré aux postes de Président, vice-Président et co-Président au sein du PDC ainsi qu'à ces 14 années consacrées à la commune de Versoix en tant que Conseiller municipal PDC, qu'il en soit vivement remercié ! »

Applaudissements.

12. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL 2022-2023 ET BILAN DE L'ANNEE ECOULEE

MM. Ricci et Tamone sont désignés scrutateurs, sous l'autorité de M. Henauer, secrétaire, et de Mme de Terwangne le remplaçant pour l'élection à la vice-présidence.

Le Président effectue un bref rappel procédural relatif à l'élection du Bureau du Conseil municipal.

12.1. Election de la Présidence pour la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2023

Pour le groupe le Centre, M. Ricci propose la candidature de Mme Muriel de Terwangne au poste de Présidente.

M. Leiser prend la parole et félicite d'ores et déjà Mme de Terwangne pour sa brillante élection parce qu'elle a déjà été annoncée dans un tout ménage distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Versoix. Il demande au Président de prendre les mesures qui s'imposent à l'interne afin que cela ne se reproduise pas.

Mme Enhas confirme en effet que ce n'est pas la première fois que cela arrive. Les délais imposés par les imprimeurs étant extrêmement serrés, elle propose à l'avenir d'avancer d'une séance la date de la nomination du bureau afin que l'administration puisse préparer sereinement l'annonce de la sérénade.

Le Président indique que ni la candidate ni lui n'y sont pour quoi que ce soit, qu'il s'agit d'un couac interne au sein de l'administration et qu'il prend note de la proposition de Mme Enhas ; il ajoute que le Bureau en décidera lors d'une prochaine séance.

Mme de Terwangne indique être navrée de cette situation mais confirme n'y être pour rien.

Le vote à bulletins secrets est annoncé :

Bulletins délivrés : 25

Bulletins rentrés : 25

Bulletins valables : 25

Mme de Terwangne est élue Présidente du Conseil municipal par 25 voix.

Applaudissements.

12.2. Election de la Vice-présidence pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023

Pour le groupe socialiste, Mme Matias Ramos propose la candidature de M. Xavier Henauer au poste de Vice-Président.

Le vote à bulletins secrets est annoncé :

Bulletins délivrés : 25

Bulletins rentrés : 25

Bulletins valables : 24

M. Xavier Henauer est élu Vice-Président du Conseil municipal par 24 voix.

Applaudissements.

12.3. Election du ou de la Secrétaire pour la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2023

Pour le groupe PLR, M. Miche propose la candidature de M. Ricardo Lima au poste de Secrétaire.

Le vote à bulletins secrets est annoncé :

Bulletins délivrés : 25

Bulletins rentrés : 25

Bulletins valables : 19

M. Ricardo Lima est élu Secrétaire du Conseil municipal par 19 voix.

Applaudissements.

12.4. Election d'un membre du Bureau pour la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2023

Pour le groupe de Vert.e.s, M. Pinto Pereira propose la candidature de Mme Aline Sauter Caillet au poste de membre du Bureau.

Le vote à bulletins secrets est annoncé :

Bulletins délivrés : 25

Bulletins rentrés : 25

Bulletins valables : 21

Mme Aline Sauter Caillet est élue Membre du Bureau du Conseil municipal par 21 voix.

Applaudissements.

Bilan de l'année écoulée de Mme le Maire

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Monsieur le président du Conseil municipal,

Chers collègues du Conseil administratif,
Chères Conseillères municipales, chers Conseillers municipaux, cher public,

Le temps passe vite, si vite que le moment est déjà venu pour moi de prendre congé de ma fonction de Maire, de passer le flambeau et de vous adresser les quelques mots d'usage qui conviennent à la circonstance.

Il y a une année, lorsque je suis entrée dans le costume de Maire de notre attachante ville et commune de Versoix, j'étais à la fois fière et très émue. Aujourd'hui que je le quitte, le costume a pris quelques plis, et à l'émotion du début est venue s'ajouter une bonne dose de lucidité acquise tout au long de cette année riche d'expériences diverses, contrastées, et heureusement, à bien des égards, enthousiasmantes.

En relisant le discours que j'avais tenu devant vous en juin dernier, j'ai réalisé qu'en effet, en accédant à la fonction de Maire, fonction que j'ai remplie au mieux de ma conscience, j'aurai à plusieurs reprises, fait œuvre de pionnière :

d'abord à titre personnel, en remplissant cette fonction pour la première fois ;

ensuite pour mon parti, dont je suis la première représentante à accéder à cette charge ;

et tous partis confondus, la première à avoir occupé cette fonction une année complète sous le régime du nouveau règlement du Conseil municipal.

Et enfin il y en a objectivement encore une, puisque je suis la première femme à occuper la fonction de Maire à Versoix au sein d'un Conseil administratif composé majoritairement de femmes, et qui plus est, une nouveauté politique, représentantes de l'Alternative.

Trêve de premières et d'innovations anecdotiques, le plus satisfaisant et enrichissant du vécu de cette fugitive année est à mettre au compte des rencontres, des échanges et de tout ce qui m'aura permis d'être au contact de la population, au contact des gens, ceux qui se marient, ceux qui ont des demandes particulières, parfois insolites, ceux que l'on croise au marché, ceux qui vous témoignent de la sympathie et qui vous expriment leur soutien.

En début de mandat, si vous vous souvenez, nous nous étions entendus avec le Président du Conseil municipal, Monsieur Julien Marquis, pour placer cette année sous le signe de la cohésion, du plaisir et de l'engagement. Un projet ambitieux, un cap, que, ma foi, des vents contraires, à commencer bien sûr par la reprise cruelle de la pandémie, mais pas seulement, sont venus bousculer : pas de fêtes des promotions, pas de 1er août, pas d'Escalade, pas de soupe du 1er janvier, et comble de déconvenues, une météo souvent tempétueuse.

Toutes choses qui ont l'avantage de vous confronter aux dures lois de la réalité. Peut-être un mal pour un bien... en tout cas une incitation à la réflexion.

Peut-on, en politique, dans le cadre qui est le nôtre et qui consiste à gérer une collectivité publique, miser par anticipation sur un principe de cohésion, quand on sait les divergences et le prix à payer, parfois, pour passer d'un

désaccord à un consensus, voire, dans le pire des cas, pour passer d'un compromis à une compromission ? Tout est affaire de conscience, de convictions, d'éthique personnelle et de pondération.

Il est un sujet, source de remous, à propos duquel il semblerait que l'on me reprocherait mon manque de collégialité. Mais là encore, à partir d'où, et dans quelles conditions, la collégialité cesse-t-elle de devoir être considérée comme un dogme ? Autrement dit, quand il y a des problèmes, jusqu'où doit-on pouvoir accepter de les nier collégialement, et à partir de quand et dans quelles circonstances, peut-on prendre le droit de privilégier la voix de sa conscience quand celle-ci s'accorde plutôt avec des principes de transparence, de respect et d'une certaine forme de liberté, notamment celle de la parole ?

Une collectivité publique ne s'administre pas comme une entreprise privée : le secret dit des affaires, la discrétion de son fonctionnement et la personnalité juridique n'y ont pas le même contenu.

Il en va de même pour le plaisir, peut-on le décréter ? Nous éprouvons tous du plaisir et de la fierté, en tant qu'élus, à remplir nos mandats respectifs avec ferveur et un sens des responsabilités conforme aux attentes des citoyennes et citoyens qui nous ont élus. Pour autant, le plaisir est-il toujours au rendez-vous quand précisément des vents contraires viennent vous faire dévier du cap que vous vous étiez fixé ? Je ne pense pas.

Le seul terme de la trilogie, cohésion, plaisir et engagement, qui ne souffre pas à être relativisé, est le troisième : l'engagement. L'engagement, qui est celui que nous mettons à défendre nos points de vue respectifs, à faire avancer les projets pour la collectivité, à gérer raisonnablement les deniers publics, bref, à remplir les tâches pour lesquelles nous avons été élus.

Cet engagement, pour ce qui me concerne, aura été, tout au long de cette année, la ressource principale de laquelle j'ai puisé la force nécessaire à assumer, jusqu'à la prochaine fois en 2024, mon mandat de Maire. Beaucoup de travail, bien des soucis, quelques déconvenues mais d'incalculables satisfactions au contact de la population, des associations communales, des collaborateurs de la Mairie et de collègues d'autres communes.

Dans quelques jours je passerai le relais à ma collègue, Ornella Enhas, et je lui souhaite d'ores et déjà le meilleur dans l'accomplissement de la charge qui l'attend.

Ce meilleur, il va de soi que je vous le souhaite aussi à vous, chers membres de ce délibératif. Je sais que le travail et l'attention que vous portez aux affaires de la commune, sont déterminants pour aller de l'avant et pour résoudre pas à pas tous les défis auxquels vous confrontent l'actualité et les besoins de la population.

Je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier tout particulièrement le Président du Conseil municipal, Monsieur Julien Marquis, pour l'excellent travail qu'il a accompli tout au long de cette année et qu'il a conclue, joignant l'utile à l'agréable, en organisant une magnifique escapade du Conseil municipal en terres valaisannes.

Je vous remercie de l'attention que vous m'avez apportée et me réjouis de poursuivre le travail avec vous. »

Applaudissements.

Bilan de l'année écoulée du Président du Conseil municipal

« C'est bientôt la révolution !

Celle de la terre autour du soleil...

Une de plus, le 31 mai prochain, qui marquera la fin de cette 2^e année de législature.

Je suis à court de bêtises à vous raconter, et vous à bout de patience pour les écouter.

Je vous propose ainsi de reprendre en guise de plan, chapitre après chapitre, mon allocution initiale, du 21 juin 2021, pour dresser un bilan.

Chapitre 1 : La présidence

J'annonçais avoir l'intention de commettre des erreurs, puisqu'il n'y a que celui qui ne fait rien qui ne se trompe jamais. J'espère que vous n'avez pas été déçus... !

Pas facile en revanche d'en tirer les leçons dans cette fonction singulière, puisque notre système de tournus annuel implique qu'il n'y a pas de seconde chance pour les événements qui n'ont lieu qu'une fois l'an.

Je dois vous l'avouer : il y a encore 5 ou 10 ans, en me rasant le matin, je ne rêvais pas de devenir président du Conseil municipal.

Eh bien je dois dire que cet honneur s'est doublé pour moi d'un immense plaisir, et j'espère que vous l'avez ressenti.

Servir l'institution, la représenter, la faire vivre, nouer des contacts, mener des projets, trouver des compromis, planter des graines et les voir germer, aller à la rencontre de la population : voilà une mission extraordinaire. J'ai peut-être trouvé ma vocation, qui sait ? mais ça s'annonce mal pour moi, puisqu'il paraît que je suis viré dans 8 jours.

Chapitre 2 : Le Bureau du Conseil municipal

Je m'attendais à ce que notre nouveau système à un représentant par parti constitue un plus, et je dois dire que c'est bel et bien un succès.

Nous avons fonctionné à la fois sérieusement et dans la convivialité, dans un esprit de collégialité et de dialogue permanent (merci WhatsApp), bref, en équipe.

Je voudrais donc remercier Muriel de Terwangne, Xavier Henauer et Aline Sauter Caillet, je vous propose de les applaudir !

En juin 2021, c'était mon Chapitre 3, je vous parlais aussi de nos rapports avec le Conseil administratif, en citant de grands philosophes, comme Walt Disney.

Une petite dernière pour la route, tirée cette fois du Livre de la jungle :

« Aie confiance, crois en moi.

Que je puisse veiller sur toi.

Fais un somme, sans méfiance.

Le silence propice te berce.

Souris et sois complice. »

Mesdames et Messieurs, de confiance il a souvent été question cette année. Permettez-moi de m'y arrêter un instant, avec humour et sérieux à la fois.

En questionnant, en sonnant l'alarme ou encore en sollicitant une modeste audition ou la production d'un document, par exemple, notre Conseil ne s'est pas toujours laissé bercer. Jusqu'à jouer un rôle qui n'est pas le sien ? Cette question clé appelle une réponse sans ambiguïté.

La confiance ne fonctionne pas à sens unique, elle n'est pas unilatérale ; confiance ne veut pas dire allégeance.

Par essence, la confiance est mutuelle. Relation et confiance ne se conçoivent pas l'une sans l'autre.

Ainsi action politique et relation de confiance ne s'excluent pas, elles se renforcent !

Je vous livre ici sans ambages ma vision du système politique communal et du rapport entre nos autorités, que vous connaissez déjà certainement.

La Constitution et la loi donnent au Conseil administratif des responsabilités prépondérantes, qui l'obligent.

Qui l'obligent à faire passer l'intérêt supérieur de la commune avant les préférences personnelles, qui l'obligent à indiquer un cap, à porter des projets politiques, qui l'obligent à protéger, maîtriser et diriger l'administration et, enfin, qui l'obligent à tirer vers le haut le Conseil municipal en valorisant son rôle, ses travaux et ses membres, pour se frotter à lui sur le terrain des opinions et du débat politique, dans le cadre d'un partenariat et de joutes dynamiques.

Il faudrait être toujours d'accord pour ne pas être fâchés ? Voilà une drôle de vision du couple. On peut ne pas être toujours d'accord, et entretenir une relation de confiance. On peut s'affirmer, s'exprimer, s'opposer sans qu'il ne soit question d'attaques ou de défiance.

Bref vous l'aurez compris, je me suis efforcé d'être ce président qui plutôt que de chercher à faire somnoler ses collègues, aura voulu susciter leur participation active.

Les difficultés rencontrées par le Conseil administratif me peinent. Pour ses membres, pour qui la situation ne doit pas être facile sur le plan humain. Pour notre Conseil et pour la population de Versoix, témoins malgré eux.

Dialogue, collégialité et esprit de consensus, des compétences solides et des qualités humaines indispensables : dans un exécutif, ce sont ces ingrédients qui font le succès de la Suisse depuis près de deux siècles. Revenons donc aux fondamentaux, le reste n'est que commentaire.

Quatrième et dernier chapitre : Le programme de l'année écoulée

Nous avons choisi avec Madame le Maire trois mots-clés pour éveiller nos cinq sens.

Un regret tout d'abord, celui de ne pas avoir pu proposer de formation digne de ce nom aux membres du Conseil municipal, en raison du retrait de la HEG. Dommage.

Je suis très fier en revanche de la capacité que nous avons à nous engager ensemble, au-delà de tout clivage partisan ou émotionnel, entre membres du Conseil municipal. Au Conseil municipal, l'ambiance est excellente, même et surtout, oserais-je dire, lorsque nous ne sommes pas tout à fait d'accord ! Nous avons remis au Conseil administratif un rapport sur la route de Suisse et les améliorations à apporter en matière de sécurité et de mobilité – nous

les attendons ! –, nous travaillons ensemble en commission et en marge de celles-ci, nous proposons des amendements conjoints, nous menons une action concrète et constructive porteuse de résultats, cet hiver et très bientôt à nouveau, je l'espère.

Cet engagement, cette cohésion au sein de notre Conseil ont été agrémentés de petits et de grands plaisirs, comme lors du derby des bois ou de notre sortie de samedi. Le COVID nous a compliqué la tâche cette année encore (pas de 1^{er} août ni d'Escalade), mais qu'importe, la vie a repris ses droits et un vent de renouveau souffle sur notre Conseil ; trois nouveaux membres vont d'ailleurs nous rejoindre prochainement.

Je voudrais terminer en témoignant toute ma gratitude aux membres du bureau, je l'ai déjà dit, mais aussi à Mesdames Possa, Schreiber et Mareemootoo et à toutes les personnes qui permettent à notre Conseil de fonctionner, ainsi qu'à Madame le Maire avec laquelle j'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer cette année.

Chère Muriel, Madame la présidente élue, je vous adresse tous mes vœux de succès dans votre nouvelle fonction, en vous souhaitant d'avoir autant de plaisir que j'en ai eu à l'exercer.

Quant à moi, je redescends de ce perchoir dans quelques jours en me réjouissant de vous retrouver dans l'arène. Merci et bravo à vous toutes et tous qui êtes le Conseil municipal !

Vive le Conseil municipal, et vive Versoix ! »

Applaudissements.

13. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Jolanka Tchamkerten, Maire

Composition du Conseil administratif du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023

Mme Tchamkerten signale que le Conseil administratif a confirmé la désignation de Mme Ornella Enhas au titre de Maire du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023, M. Cédric Lambert au titre de Vice-Maire et elle-même au titre de Conseillère administrative.

Protection de la population

Mme Tchamkerten signale un feu d'appartement qui a eu lieu jeudi dernier Rampe de la Gare. Il n'y a heureusement pas eu de blessé, mais des gros dégâts matériels.

Mme Ornella Enhas, Conseillère administrative

Cohésion sociale

Mme Enhas signale la mise en place d'une démarche de prévention de la canicule, mesures proposées par le service du médecin cantonal destinées aux aînés et portant sur la prévention et la déshydratation avec la distribution de gobelets. L'idée est d'impliquer les habitants dans la distribution des gobelets afin de favoriser une action entre les diverses générations. Un appel à bénévoles a été lancé. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le service de la cohésion sociale.

Etude sur la jeunesse

Mme Enhas signale que la Ville de Versoix a mandaté la HETS pour la mise en place d'une étude sur la jeunesse destinée aux versoisien·ne·s âgés de 12 à 25 ans par l'intermédiaire d'un questionnaire en ligne, anonymisé. Les résultats de cette étude sont attendus pour la fin de l'année 2022.

Travaux

Mme Enhas signale que les panneaux LED situés sur la commune connaissent des pannes de relais. La résolution du problème est en cours.

Sports

Mme Enhas se réjouit des excellents résultats suivants :

- L'équipe féminine U19 de Versoix de Volleyball a été sacrée championne genevoise le 8 mai dernier.
- L'équipe féminine U14 de Versoix basketball a remporté le titre de championne genevoise.

Bravo !

M. Cédric Lambert, Conseiller administratif

Travaux

M. Lambert signale la mise en place d'un appel à candidature pour la création d'un groupe de concertation dans le cadre d'une étude test menée à Versoix pour la requalification des sites de Favarger et de la papeterie entre le mois de août 2022 et le mois de mars 2023 (processus de réflexion). Le groupe de concertation sera composé de 16 personnes, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 17 juin. Une première soirée d'introduction aura lieu le 23 juin 2022. Les informations sont disponibles sur le site internet de la commune.

Travaux

M. Lambert signale le démarrage fin mai des chantiers de réaménagement du chemin Ami-Argand et du bassin de rétention de Saint-Loup, ainsi que la rénovation du terrain D au centre sportif. Il signale la fin des travaux de la vélostation, du dragage de Port-Choiseul et du chemin du canal, secteur fer à cheval.

Aéroport

M. Lambert signale le 17 mai prochain une soirée conférence organisée par la CARPE à l'aula des Colombières.

Culture

- 7 juin 2022 – hall du Boléro : vernissage exposition « 100 ans de vie internationale dans le Grand Genève ».
- 12 juin 2022 à 17h00 – salle Lachenal, concert de la Musique municipale de Versoix
- du 9 au 26 juin 2022 – Bélvédère Port Choiseul : pianos en liberté.
- du 15 juin au 2 octobre 2022 – Galerie du Boléro : Photographies de Laurence et Waldermar Deonna
- du 1 au 4 juin et du 8 au 11 juin 2022 – Caves de Bon-Séjour : théâtre Alroma « L'amour sur un plateau »
- 25 juin 2022 de 10h à 16h : Fête de la musique

- du 4 juillet au 19 août – Bon-Séjour : Cirquenbulle - stages

M. Lambert tient à adresser ses félicitations au club de pétanque pour l'organisation du championnat genevois de tripléte en tout genre qui s'est déroulé sur le terrain du Cynodrome.

14. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

15. DIVERS

M. Leiser revient sur la présentation des comptes et relève l'intérêt qu'il y aurait selon lui d'avoir un aperçu à l'écran.

M. Leiser signale la création d'un nouveau mouvement : « Versoix autrement ». L'idée est de mener des actions concrètes par exemple en lien avec la lutte contre la décharge des déchets bioactifs.

Parole au public

Une citoyenne signale que l'équipe masculine U14 de basketball a été éliminée en quart de finale des championnats suisses.

Le Président lève la séance à 23h26.

* * * * *